

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GALAN
Séance du 21 mars 2026

N°10/2026

Objet : Fixation du nombre des Adjointes au Maire

L'an deux mille vingt-six et le vingt et un mars à 11 Heures, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, conformément aux articles L 2120-10 et L 2122-8 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Madame Bernadette SABATHIER, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15 ; en exercice : 15; qui ont pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 17 mars 2026

Présents : BEFFEYTE Jean-François, BENANIBA Sonia, BLUTHE-RAMONE Benjamin, BRUNET Elodie, CAILLET Sylvain, CAZABAT Jérôme, DUPLAN Adrien, ENFEDAQUE Christine, LACROZE Stéphane, PASKA Lydie, PAVEL Vlad, RODRIGUEZ Audrey, SABATHIER Bernadette, CORRIERI-SAMBLAS Ghislaine, SOMA Marie-Anne

Absents : néant

A été nommé secrétaire : Monsieur DUPLAN Adrien

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-2-1, L 2122-1 et L 2122-2 ;

Considérant que le Conseil Municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse être inférieur à 1 et puisse excéder 30 % de l'effectif du Conseil Municipal ;

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de quatre adjoints.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de créer quatre postes d'adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
à l'unanimité

Décide la création de quatre postes d'Adjointes au Maire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU soit par courrier - Villa Noulibus 50 Cours Lyautey 64010 PAU CEDEX – soit par l'application www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification et à compter de sa transmission au contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré, Les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Bernadette SABATHIER, Maire

Adrien DUPLAN, Secrétaire de séance



Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 01/04/2026
et publication le 21/03/2026

